Image not found or type unknown

Conflit avec xxxxxx Bordeaux

Par **IGNACE33**, le **07/09/2016** à **13:51**

Bonjour,

Ce jour j'ai reçu un acte d'huissier pour commandement de payer les loyers d'habitation (art24)

Je raconte l'histoire : 27 février, la chaudière, soi-disant neuve, tombe en panne. J'appelle un plombier qui établit un devis. Trop cher pour la propriétaire qui mandate un autre plombier.
Les travaux et échanges vont durer 2 mois (je rappelle qu'on est en plein hiver, je n'ai ni chauffage ni eau chaude, ma fille lycéenne se douche tous les matins à l'eau froide pour aller au lycée)
Les rendez-vous fixés par le plombier ne sont pas honorés. Heureusement que je ne travaille pas, je reste donc bloquée dans l'appartement. Au bout de 2 mois je perds patience, de fais opposition au prélèvement de loyer et ne paie pas un mois de loyer. Etonnamment, la chaudière va enfin être réparée.

Depuis je paie mes loyers par chéque

Ce jour donc, acte d'huissier pour me réclamer : 1987,98€ [smile17]

Qu'est-ce que je peux faire pour me défendre ? je ne dois pas cet argent

Merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés